

Amicale des Chasseurs de Prats de Carlux (N°: W244000807)

Assemblée Générale du 22 Juillet 2022 18h30

1. Bilan Financier

Dépenses : 3308,71 - Recettes : 1957,31 - Déficit : 1351,40 - Solde en banque : 4735,01

2. Renouvellement du Bureau

Tiers sortant :

Pascal Gratadou -> réélu à l'unanimité

Thierry Clair -> réélu à l'unanimité

Président : Thierry Boucherie

Vice Président : Pascal Gratadou

Secrétaire : Claude Gondal

Secrétaire Adjoint : Daniel Clément

Trésorier : Thierry Clair

Trésorier Adjoint : Alex Roche

3. Plan de Chasse

Chevreaux : **25** (dont 9 colliers vendus à l'approche, 150€ le collier, 4 à Sylvain Chapoulie et ses collègues - 5 aux Alsaciens)

Sangliers : **25**

Cerf Male : **1**

Biche et bichette : **2**

Daguet, Biche ou jeune indifférencié : **1**

Jeune indifférencié moins d'1 an: **1**

4. Lacher de gibiers

Pas de lâcher de faisans ni de perdrix

5. Prix des cartes

Carte obligatoire pour tous les chasseurs de la commune ainsi que ceux venant de l'extérieur et pour tout gibier y compris bécasses et palombes.

Carte annuelle à 30 euros

Carte journalière à 5 euros pour les invités

6. Vote du pourcentage de chasseurs étrangers sur la commune : 40 %

Intégration des chasseurs suivant dans l'équipe de Prats : Didier Lardant, Eric Lycoine, Luc Buffard, Sylvain Mazet.

7. Chasse interdite pour faisans et perdrix

8. Photocopie du permis de chasse et de l'assurance à fournir à l'ouverture de la chasse

- 9. Distribution à chaque chasseur de la feuille de sécurité et rappel des consignes avant chaque départ de battues + règlement intérieur pour les nouveaux chasseurs.**
Les consignes du Covid-19 seront affichées à la cabane de chasse
Formation obligatoire tous les 10 ans (début 2020), il faut réaliser la première session dans les 8 ans qui suivent (par internet sur le site qui va bien, environ 1 h).
Déclaration des armes obligatoire d'ici juillet 2023 sur le site du gouvernement
- 10. Directeurs de battues :**
Maurice Parre, Thierry Boucherie, Daniel Clément, Adrien Boucherie, Julien Dubois, Jean-Pierre Chapoulie, Eric Lycoine, Didier Iardant
- 11. Subvention de la mairie reversée à l'amicale laïque : Oui pour 2022**
- 12. Chiens en divagation hors période de chasse : article dans le journal (l'Essor), arrêté municipal sur le site Web de la Mairie, la situation s'améliore, démarche à poursuivre.**
- 13. Ronde des villages : troisième week-end d'octobre : 15 et 16 octobre 2022**
Les inscriptions sont ouvertes et même closes. On revient à la formule d'avant COVID avec cuisson et soupe à l'oignon. Appel aux bénévoles pour aider. Merci aux volontaires.
- 14. Sangliers à la broche : 13 Août 2022 : 20€ le repas, vin ordinaire compris.**
- 15. Repas de chasse : 11 mars 2023.**
- 16. Nettoyage des chemins, parkings et mise en place miradors : les 6 et 20 Août 2022**
- 17. Boîte de conserves $\frac{1}{4}$: 3 euros la boîte pour les chasseurs, 4 euros pour l'extérieur**
- 18. Pose de clôtures pour dégâts causés par le gibier (sangliers, cervidés, blaireaux, renards, etc...) : le 25 et 26 juillet 2022 le matin**
- 19. Se procurer des panneaux « chasse en cours »: à voir chez Décathlon**
- 20. Questions diverses**
- 21. Compte rendu succinct de l'AG à faire paraître dans l'Essor et sur le site Web de la commune**

Prats de Carlux le 02/08/2022

Le secrétaire Claude GONDAL

